

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
9	10	9

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

20/03/2023

Présents : BECKER Cyrille - BECKER Mélanie - BENOIT Pierre - BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - GOBILLOT Matthieu URBAN Michel - ZIPPEL Florianne

Absent excusé : Céline TROSCZCZYNSKI

Nombre de Procuration : 1 donnée par Céline TROSCZCZYNSKI à Michel URBAN

DCM 180/2023 Budget Primitif 2023 – Regroupement scolaire

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTENT

le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	277 077.38 €	Dépenses	14 122.93 €
Recettes	277 077.38 €	Recettes	14 122.93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour approuve le budget primitif 2023 du regroupement scolaire.

Fait à RAVILLE, le 27/03/2023
conforme au registre
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN

La secrétaire de séance
Delphine BERGER

